

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL d'EVE du 20 avril 2022

Étaient présents : Mme Agnès CHAMPAULT maire ; M. Olivier COTTEN, M. Olivier PETILLON adjoints au Maire ; M. Jean-Luc DELAHAYE, M. Jérôme EVRARD, Mme Jocelyne NONAT et Mme Florence VILAINE formant la majorité des membres du conseil en exercice.

Étaient absents excusés : M. Mathieu PONT adjoint au maire ; M. Jérémy GRANDSIRE et M. Aravinthan KASILINGAM conseillers.
M Aravinthan KASILINGAM a donné procuration à Mme MA CHAMPAULT

Secrétaire de séance : M. Olivier COTTEN

Date de convocation : 14 avril 2022

Date d'affichage : 14 avril 2022

Début de séance à 19h

1. Compte administratif de la commune 2021 :

Le conseil prend connaissance du compte administratif de la commune.

Le compte administratif de la commune 2021 fait ressortir un excédent de 176 161,73 € (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la commune 2021.

L'approbation du compte administratif est soumise au vote du conseil :

Vote du conseil : **à l'unanimité (7 voix pour)**

2. Compte de gestion de la commune 2021 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de la commune pour l'exercice 2021 présenté par Madame la Trésorière des Finances de Nanteuil-le-Haudouin.

Vote du conseil : **Proposition adoptée à l'unanimité (8 voix pour)**

3. Affectation du résultat :

La section d'investissement ressortant en excédent fin 2021, la commune n'a pas d'obligation règlementaire de procéder à une affectation de résultat.
Le conseil décide donc de ne pas affecter l'excédent.

La demande est soumise au vote du conseil : **Proposition adoptée à l'unanimité**

4. Vote des 2 taxes pour 2022 :

Taxe foncière sur le bâti, taux voté : 36,11 % (35,75 % en 2021)
Taxe foncière sur le non bâti, taux voté : 20,03 % (19,83% en 2021)

Le conseil décide, à titre exceptionnel, de procéder à une augmentation minimale de + 1% de la part communale cette année (+ 2% en 2021) en prenant en compte le contexte économique de notre pays et les diverses augmentations de la vie courante que nous subissons.

La demande est soumise au vote du conseil : **Proposition adoptée à l'unanimité**

5. Vote du budget primitif de la commune pour l'année 2022 :

Madame le Maire présente le Budget de la commune :

La présentation générale du budget 2022 est développée auprès du conseil :

-Les dépenses prévisionnelles

-Les recettes prévisionnelles

Le budget primitif de la commune pour l'année 2022 a été étudié et approuvé en l'état par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Mais le Conseil Municipal est en attente de la validation de ce budget par Madame La Perceptrice , absente pour cause COVID pour le communiquer dès sa validation

6. Compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2021 :
7. Compte de gestion de l'eau et de l'assainissement 2021 :
8. Affectation du résultat :
9. Vote du budget de l'eau et de l'assainissement 2022 :

Madame le Maire présente le Budget 'Eau et assainissement :

La présentation générale du budget 2022 est développée auprès du conseil :

-Les dépenses prévisionnelles

-Les recettes prévisionnelles

Le budget primitif Eau Assainissement pour l'année 2022 a été étudié et approuvé en l'état par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Mais le Conseil Municipal est en attente de la validation de ce budget par Madame La Perceptrice , absente pour cause COVID pour le communiquer dès sa validation.

La demande est soumise au vote du conseil : **Proposition adoptée à l'unanimité**

10. Prise de compétence du réseau de l'eau potable par la CCPV :

Madame le Maire rappelle que cette prise de compétence a déjà été votée en 2021 mais une majorité de blocage au sein de la CCPV a annulée cette décision. La prise de compétence Eau Potable par la CCPV est donc de nouveau soumise au vote du Conseil

La demande est soumise au vote du conseil : **Proposition adoptée à l'unanimité**

11. Questions diverses :

- Mme Florence Vilaine nous fait part de la problématique concernant la collecte des poubelles dans la rue aux fouarres (très étroite) par le camion collecteur qui ne peut activer correctement le bras automatique de levage.

Mme le Maire a pris en compte ce problème et apportera des solutions rapidement avec les services compétents de la CCPV.

- Comité des fêtes : M. Olivier Cotten souligne le peu de volontaires qui se sont manifestés lors de la dernière réunion « comité des fêtes » et demande à ce que les membres du conseil s'impliquent davantage lors des évènements qui permettent d'animer notre village.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 15.